



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aménagement et protection

Question écrite n° 28130

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité d'aménager le cours d'eau de la Cèze, rivière gardoise. Lors des dramatiques inondations de septembre 2002 dans le Gard, le débordement de nombreux cours d'eau est à l'origine pour partie de l'ampleur de la catastrophe. Un colloque scientifique s'est tenu en septembre 2003 au Pont-du-Gard. Celui-ci a acté l'importance de traiter les cours d'eau et à valider les appels à projet pour sécuriser le Vidourle et le Gardon. Cependant, ils n'ont pas abordé le cas de la Cèze, cours d'eau à l'origine de très nombreux dégâts. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre en considération l'inquiétude de nombreux riverains de la Cèze, déjà durement touchés en septembre 2002, et d'intégrer la Cèze aux appels à projets pour sécuriser les cours d'eau gardois.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la nécessité d'aménager le cours d'eau de la Cèze, rivière gardoise. Beaucoup d'études ont déjà été réalisées pour préparer des programmes d'action dans ce domaine sur les différents bassins versants du département du Gard. Ces études ont déjà abouti à des programmes d'action, notamment sur le bassin du Vidourle, à l'initiative du syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Vidourle, ainsi que sur le bassin du Gardon. Les crues qui se sont produites en 2003 confirment l'utilité de l'établissement d'un programme d'action de prévention des inondations pour le bassin de la Cèze, dont le contenu doit s'inspirer de ceux retenus pour les bassins du Vidourle et du Gardon. Des études sont en cours, avec la participation des services de l'État dans le département du Gard, pour contribuer à la définition d'un tel programme, dont la mise au point et la mise en oeuvre devront associer l'État et les collectivités territoriales concernées par le bassin de la Cèze. Lorsque la conception du programme pour la Cèze sera achevée, la ministre étudiera les possibilités de l'intégrer à son plan exceptionnel de soutien aux initiatives locales en matière de prévention des inondations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28130

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8568

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1611